

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIAS - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 003-478/12/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu.

DGDAT 12/8135/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 1^{er} décembre 2011 l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée a proposé à ses partenaires de réaliser une opération d'aménagement dans l'îlot Montolieu.

Pour la réalisation de cette opération, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée présente un bilan d'aménagement d'un montant de 6 millions d'euros HT en dépenses et de 2,8 millions d'euros HT en recettes soit un déficit prévisionnel de 3,20 millions d'euros HT ainsi répartis :

- Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée 1,5 millions d'euros HT ;
- Ville de Marseille 0,566 millions d'euros HT ;
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole 0,566 millions d'euros HT ;
- Conseil Général 0,566 millions d'euros HT.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'approuver la création et l'approbation de l'autorisation de programme d'un montant de 566 000 euros permettant à la Communauté Urbaine de répondre à son engagement financier au titre de cette convention de partenariat et de financement pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- Le décret N°95-1102 du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le décret N°2007/1798 du 20 décembre 2007 d'extension du périmètre de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée ;
- Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée du 1er décembre 2011 approuvant le projet d'aménagement de l'îlot Montolieu et son plan de financement et décidant d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique permettant l'acquisition par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

Sur le rapport du Président,

Signé le 29 Juin 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2012

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'opération Euroméditerranée ;
- Son action motrice dans le développement économique et social de la métropole ;
- L'intérêt de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu compte tenu de la programmation envisagée et de la requalification urbaine permise.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 566 000 euros à l'opération d'intérêt national Euroméditerranée pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu .

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général section fonctionnement suivante : Sous-Politique B330 - Nature 20418 – Projet 1881.

Les crédits de paiement sont répartis comme suit :

CP 2014 : 113 200 euros

CP 2015 : 452 800 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI